

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

La Rochelle, le 4 avril 2022.

Objet : Recrutement dans le cadre des séjours de cohésion SNU de juin et juillet 2022

Le Service national universel (SNU) est un projet phare du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Toutes les informations à son sujet figurent sur la page internet <https://www.snu.gouv.fr/le-service-national-universel-29>

Les services de l'État souhaitent associer pleinement le mouvement sportif à l'organisation du SNU. Ainsi, lors des derniers séjours, le comité départemental olympique et sportif de Charente-Maritime (Cdos) a été l'un des partenaires majeurs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour la programmation des activités physiques et sportives ainsi que d'autres activités transversales.

Dans le cadre de la généralisation progressive du SNU, la grande réussite du partenariat entre le Cdos et le SDJES nous amène, d'une part, à le poursuivre pour les activités des prochains séjours et, d'autre part, à aller plus loin en sollicitant les éducateurs et dirigeants sportifs qui souhaiteraient plus personnellement y prendre part en tant qu'encadrants.

A ce titre, le Cdos et le SDJES s'associent pour vous diffuser, en pièce jointe au présent courrier, la fiche de poste et de recrutement des tuteurs de maisonnée pour les deux prochains séjours de l'année 2022 qui auront lieu respectivement :

- Du 12 au 24 juin.
- Du 3 au 15 juillet.

Ces deux séjours sont précédés d'une période de formation et de préparation rappelée dans la fiche de poste. Les enjeux et attendus du poste y sont aussi plus largement exposés.

Cette fiche de poste pourra vous intéresser personnellement, mais vous êtes également invité à le diffuser à vos réseaux et aux personnes qui vous paraissent avoir le profil correspondant au poste.

Les candidatures sont à adresser directement à snu17@ac-poitiers.fr. Elles sont à adresser préférentiellement avant la fin du mois d'avril.

Ce courrier est l'occasion de vous rappeler que les associations sportives peuvent également prendre part au SNU en accueillant des jeunes pour la réalisation de leurs missions d'intérêt général (MIG). Toutes les informations concernant les MIG, qui constituent la deuxième étape du parcours des jeunes, après leur séjour de cohésion, figurent sur la page internet suivante : <https://www.snu.gouv.fr/proposez-des-missions-d-interet-general-54>

Le chef de service départemental,

Arthur DROUAUD